

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

Enfin ! ISAE à 1 200 euros dès la rentrée !

- Infos Carrière - Salaires -



Description :

Le SNUipp-FSU se félicite que l'ISAE soit enfin portée à 1 200 euros dès la rentrée 2016. Il demande néanmoins qu'elle soit versée à TOUS les enseignants des écoles et rappelle que le dossier de la revalorisation reste sur la table.

SNUipp-FSU des Landes.

C est maintenant officiel. Après une trop longue attente, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) va être augmentée de 800 euros dès la rentrée 2016. C est ce que demandait le SNUipp-FSU.

Le gouvernement a fait le bon choix en portant l'ISAE à 1200€ annuels, à égalité de l'indemnité du second degré (ISOE), soit l'équivalent de 80€ net par mois dès septembre. Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants du primaire qui s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. C est un geste légitime de reconnaissance : « À qualification égale, rémunération égale ».

Pour obtenir gain de cause, il aura fallu que les personnels, à l'appel du SNUipp-FSU, multiplient les initiatives et les actions :

- ▶ lettre à la ministre signée en novembre 2015 par plus de 51 000 collègues,
- ▶ journée de grève le 26 janvier suivie par plus de 100 000 collègues,
- ▶ lettre au Premier ministre signée en 4 jours par plus de 23 000 enseignants et remise à Matignon le 22 mars.

Le SNUipp-FSU continue, par ailleurs, de demander que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles (SEGPA-EREA, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP en totalité pour les PEMF&) et intégrée au traitement indiciaire afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Pour autant, le déclassé salarial des enseignants des écoles n'est pas réglé et le métier souffre toujours d'un sérieux manque d'attractivité. Le SNUipp-FSU demande donc que la promesse pour 2017 de refonte des grilles de salaires aboutisse à une revalorisation substantielle de rémunération pour tous. Il faut également améliorer les carrières qui restent parmi les plus lentes des enseignants de l'Éducation nationale. À ce titre, le SNUipp-FSU demande que tous les professeurs des écoles puissent partir à la retraite en ayant accédé au dernier échelon de la hors classe. **Plus généralement, pour le SNUipp-FSU, il est également nécessaire de rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années, ce qui nécessite une forte augmentation de la valeur du point d'indice.**

ISAE, comment ça marche ?

A partir de la rentrée 2016, les enseignantes et les enseignants des écoles toucheront une ISAE mensuelle d'environ 86€ net par mois. Le SNUipp-FSU détaille les modalités de versement et pointe aussi les manques. Créée en 2013, l'ISAE était jusqu'à aujourd'hui d'un montant de 400 euros brut par an. Grâce aux actions menées avec les enseignants des écoles, elle vient d'être portée à 1 200€ brut, à égalité avec l'indemnité du second degré (ISOE). Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des PE.

Les modalités de versement :

À partir de la rentrée 2016, l'ISAE sera versée mensuellement. Son montant brut est de 1200€, soit 100€ brut par mois. Les enseignants des écoles concernés toucheront donc dès septembre 2016 une indemnité mensuelle d'environ 86€ net. Les personnels à temps partiel percevront mensuellement la somme proportionnelle à leur quotient de service.

Enfin l'ISAE à 1 200 euros dès la rentrée !

NB : Pour les professeurs stagiaires en charge de classe à mi-temps, les personnels en congé (maladie, maternité...), les précisions sur les montants et modalités de versement n'ont pas été encore précisées.

Intégration partielle dans les calculs pour la retraite

Dans le cadre des négociations "PPCR", une partie de cette indemnité sera intégrée dans le calcul du montant de la pension. Le SNUipp-FSU continuera de porter la demande de son intégration intégrale dans le salaire de base, sous forme de points d'indice.

Des personnels toujours oubliés

Plus de 15 000 enseignants du primaire ne bénéficient toujours pas de l'ISAE : ceux qui exercent SEGPA-EREA, les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les animateurs TICE ou sciences, les coordonnateurs REP. Les maîtres formateurs ne la touchent pas en totalité. Pour le SNUipp-FSU, cette indemnité doit bénéficier à tous nos collègues sans exception. C'est cette exigence qu'il va continuer de porter auprès du ministère dans les prochains jours.